

PLAN DE ZONAGE

Projet de modification

Plan Local d'Urbanisme de Créteil:

approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2004.7/2.015 du 04/10/2004,
révisé par délibération du Conseil Municipal n°2007.2-2.003 du 28/03/2007,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°2008-1-2.002 du 04/02/2008,
mis à jour par arrêté du Maire n°1295 du 26/03/2008,
modifié par arrêté du Maire n°1295 du 26/03/2008,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2009.1-2.001 du 02/02/2009,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2010.6-2.043 du 06/12/2010,
modifié par délibérations du Conseil Municipal n°D2012.2-2.002, n°D2012.2-2.003 du 26/03/2012,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2013.5-2.023 du 08/12/2013,
révisé par délibération du Conseil Municipal n°D2013.5-2.024 du 08/12/2013,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2014-9-2.043 du 08/12/2014,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2015-4-2.021 du 29/06/2015,
modifié par délibération du Conseil Territorial n°CT2017.4/061-1 du 21/06/2017,
modifié par délibération du Conseil Territorial n°CT2017.4/061-2 du 21/06/2017,
mis à jour par arrêté du Président de l'établissement public territorial n°AP2018-019 du 04/09/2018,
modifié par délibération du Conseil Territorial n°CT2018.5/98-2 du 26/09/2018,
mis à jour par arrêté du Président de l'établissement public territorial n°AP2018-021 du 28/09/2018,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n°CT2020.5/080-1 du 02/12/2020,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n°CT2022.5/084 du 14/12/2022,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n°CT2023.3/050 du 21/06/2023.

DESSINE PAR : Stéphane Mazars - DGLUD ECH:1/5000

LEGENDE

LIMITES

Communale

UU

désignation
de la zone

2

Secteurs de
plan masse

2

Orientations
d'aménagement
et de programmation

Périmètre de servitude limitant les droits à construire

Servitude levée le:26/03/2017
Constructions ou installations interdites à partir de 40 m²

Servitude levée le:14/12/2027
Constructions ou installations interdites à partir de 40 m²

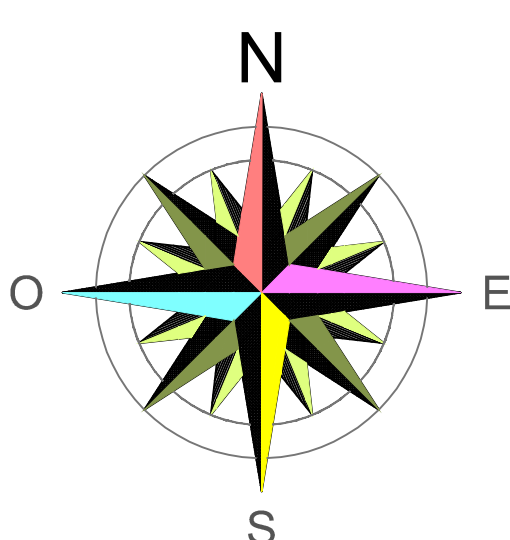
EMPLACEMENTS RESERVES

Aire d'accueil des gens de voyage

MAISONS-ALFORT

IDENTIFICATION
DES ZONES

UAa	UAb
UAc	UB
UCa	UCb
UCba	UCc
UD	UE
UEa	UF
UG	UH
UIa	UIb
Ulc	UJ
UK	ULa
ULb	ULc
ULd	UMa
UMB	UN
N	



MAISONS-ALFORT

ALFORTVILLE

CHOISY-LE-ROI

VALENTON

BONNEUIL-SUR-MARNE

LIMEIL-BREVANNES